



Toulouse, le 10 avril 2025

# CSE : un budget 2025 équilibré, équitable et dynamique

**Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) du CSE-E de Toulouse a été voté le 27 mars. Un budget équilibré (ni déficit dangereux, ni excédent inutile), équitable (avec la mise en place du quotient familial) et dynamique (en mettant l'accent sur les événements, les week-ends récréatifs hors plafond de subvention, les spectacles offerts, les activités des sections, les voyages, etc).**

## L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Votre CSE-E tire ses ressources de la dotation d'entreprise. Son budget est composé de 2 parties : le budget des Attributions Economiques et Professionnelles (AEP) parfois appelé budget de fonctionnement, et le budget Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Le montant du budget AEP est de 0,22% de la masse salariale. Il couvre la formation des élus, les expertises éventuelles, les frais de Commissaire aux Comptes, etc.

Le budget des ASC dépend des entreprises, chez Airbus DS il est de 2,4% de la masse salariale de l'établissement. Ainsi la dotation totale reçue en 2024 a été de 9,4 millions d'euros (AEP + ASC). Le budget du CSE-E inclut également la participation des salariés (billetterie, voyages, colonies, chèques-vacances essentiellement). Au total il se monte à près de 12 millions d'euros.

L'établissement du budget est un exercice difficile, car nous ne maîtrisons pas les recettes (la Direction ne s'engage jamais sur la dotation à venir), et les dépenses sont liées au comportement des salariés, sur lequel nous ne pouvons faire que des hypothèses. De façon contre-intuitive, la mise en place depuis 2021 d'un plafond global augmente le risque d'erreur, car les salariés n'utilisent

pas tous 100% de leur plafond. Prévoir 100% du plafond amène à des excédents énormes et inutiles, prévoir un taux d'utilisation trop bas peut entraîner de lourdes pertes, comme en 2022 sous la mandature précédente (déficit supérieur d'un million d'Euros au prévisionnel).

Pour une gestion saine du CSE, **il est nécessaire de garder une trésorerie proche de 3 mois d'activités, soit environ 3 millions d'euros**. A fin 2023, la trésorerie laissée par la précédente équipe était nettement insuffisante (moins de 2 mois d'activité), aussi avons nous visé un budget 2024 excédentaire. Il l'a été plus que prévu, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons dans quelques semaines, lors de la clôture des comptes 2024.

Grâce à cet excédent, nous atteignons cet objectif de 3 mois d'activité en trésorerie, ce qui nous permet de viser un équilibre budgétaire pour 2025. En cas de dérapage des dépenses, nous pourrions assumer les dépenses 2025 grâce à cette trésorerie et rectifier le cap en 2026. En cas au contraire d'un nouvel excédent, nous pourrions sans attendre 2026 utiliser cet excédent pour organiser un événement exceptionnel, ou prévoir un cadeau supplémentaire, et le cas échéant remonter en 2026 le taux de subvention et/ou le plafond.

## Polémique ou diffamation ?

La démocratie suppose la critique de l'action de ceux qui sont en charge de la gestion. Certains nous reprochent pêle-mêle la mise en place du quotient familial et le fait de vouloir préserver un haut niveau de trésorerie. C'est leur droit, chacun jugera. Mais lorsqu'un tract d'une Organisation Syndicale titre « les salariés spoliés », assortis d'un dessin montrant un individu cachant des billets de banque dans son jardin, ce n'est plus de la critique c'est de la diffamation, surtout lorsqu'on lit au bout de quelques lignes que « l'excédent de 2024 s'est

volatilisé », comme si la secrétaire, le trésorier et quelques autres s'étaient partagé la somme ! Bien évidemment, l'excédent de 2024 est présent sur les divers comptes du CSE-E, il est destiné aux salariés. On rappelle ici que les comptes du CSE-E sont certifiés par un commissaire aux comptes. Il est inadmissible qu'une organisation syndicale se permette de jeter le doute sur l'intégrité des élus en charge de la gestion du CSE-E, et le bureau du CSE-E se réserve la possibilité d'intenter une action en justice pour diffamation.

## LES NOUVEAUTÉS

- Des week-ends récréatifs en grand nombre et hors plafond de subvention
- Des événements renouvelés et plus nombreux (Oeulympiades, nouveau format de la fête de la musique ...)
- Une médiathèque réaménagée pour accueillir plus d'ouvrages dans un espace rénové
- Le retour des spectacles offerts
- La prise en charge à 100% par le CSE des frais de transports collectifs terrestres (bus et train) pour les Colonies catalogue et les WE Récréatifs dans le but d'inciter aux déplacements moins émetteurs de CO<sub>2</sub>.
- Un accompagnement des sites éloignés (Sophia-Antipolis, Orléans, Istres et Clermont) pour le développement d'activités leur permettant de compenser l'éloignement géographique
- La poursuite du soutien aux sections, pour encourager les activités collectives et créer du lien social dans l'entreprise
- **Une aide spécifique pour les salariés parents d'enfants gravement handicapés, en particulier pour financer des activités de loisirs adaptées**
- L'ouverture d'une billetterie en ligne subventionnée à 30% pour tous les salariés, dès cet été, accessible en plus de l'offre guichet pour offrir plus de flexibilité



## LES ACTIVITÉS COLLECTIVES REMPORTENT UN FRANC SUCCÈS

- Tous les voyages, plus nombreux que l'année passée, sont remplis
- Les week-ends récréatifs sont également plébiscités
- Création de 3 nouvelles sections (Échecs, Go et Couture)
- Les inscriptions aux activités des sections sont reparties à la hausse (+28%)
- Entre 2023 et 2024, le nombre de participants aux événements a presque doublé !

## LE MODE DE SUBVENTION

- Un mode de subvention plus équitable grâce à la mise en place du quotient familial : avec un taux de subvention allant de 30 à 76%, ceux qui ont les plus faibles salaires et/ou les plus grosses charges familiales sont aidés massivement, cependant que les plus aisés conservent une subvention confortable. Le taux moyen est proche de 50%.
- Un plafond de dépenses qui augmente à 1 400 € par donnant droit + 300 € par enfant.
- Le taux de subvention de la billetterie passe de 20% à 30%, sans modification du plafond.
- Les week-ends récréatifs étant hors plafond sont à consommer sans modération !

## EN CONCLUSION, UN CSE-E POUR TOUS, CRÉATEUR DE LIEN SOCIAL DANS L'ENTREPRISE, ET ACTEUR DE LA SOLIDARITÉ

Le budget du CSE-E a été adopté par 17 voix pour (CFDT et CGT), et 13 voix contre (CFE-CGC, CFTC, FO et UNSA).

De nouvelles règles viennent restreindre la communication syndicale sur l'intranet Airbus.  
Pour accéder aux nouveaux tracts CFDT sur intranet vous devez au préalable rejoindre ce Google groupe:

[DL-info-CFDT-ADS](#)

(A faire seulement une fois pour toutes. C'est confidentiel et sans engagement)

**UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS !** Mail : [CFDT\\_ADS@airbus.com](mailto:CFDT_ADS@airbus.com)